Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GPN

# E5 PROJET, option Gestion et protection de la nature

**Session 2016** • Code sujet : **2016-BTS143-RPL-ME-RE** • Durée : **210 minutes**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


**1. Contexte, enjeux et gestion concertée du contrat de rivière de l'Orain** (4 questions) **Page 3**

**2. Conception d'une fiche action pour la restauration des milieux aquatiques** (1 question) **Page 5**

**3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**


**Sujet officiel (PDF) :** https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2016/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2016 - 1-Sujet.pdf

# 1. Contexte, enjeux et gestion concertée du contrat de rivière de l'Orain

Le bassin versant de l'Orain, situé dans le Jura, comprend 36 communes et s'inscrit dans un ensemble de démarches concertées à l'échelle régionale. Les documents exposent les dégradations des milieux, les acteurs du contrat et les instances mises en place pour élaborer et suivre le programme d'actions.

**Question 1. Présenter le contexte territorial et les bases juridiques qui ont abouti à l'élaboration du contrat de rivière.**

Le bassin versant couvre 239 km² et 36 communes du Jura. Long d'environ 40 km, l'Orain rejoint le Doubs en rive gauche. Le territoire associe plaine de Bresse, premiers contreforts jurassiens et Revermont. La démarche s'inscrit dans la continuité des programmes concertés de la Loue, de la Seille et du Doubs.

Le contrat contribue aux objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau (2000), de la loi sur l'eau de 1992 et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. C'est un outil contractuel de programmation, et non une autorisation réglementaire. L'arrêté préfectoral n° 1493 du 11 octobre 2007 institue le comité de rivière chargé de la concertation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le contrat est un outil contractuel de gestion à l'échelle du bassin, inscrit dans la politique européenne et française de l'eau.

**Question 2. Identifier et expliquer les principaux enjeux du bassin versant de l'Orain.**

| Constat | Enjeu |
|---|---|
| Plus de 71 % du linéaire est de qualité passable à très mauvaise ; 0,2 % est conforme. | Restaurer les habitats et la fonctionnalité des cours d'eau. |
| Lit enfoncé, ripisylve déconnectée et 47 seuils ou barrages. | Rétablir la continuité écologique et les déplacements piscicoles. |
| Pollutions domestiques, agricoles et industrielles. | Améliorer la qualité de l'eau et protéger la biodiversité. |
| Crues et gestion quantitative de la ressource. | Réduire le risque d'inondation et préserver la ressource. |

La présence de sites Natura 2000 renforce l'enjeu de conservation des milieux et des espèces.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Priorités : réduire les pollutions, restaurer les milieux et la continuité écologique, prévenir les inondations et préserver la ressource en eau.

**Question 3. Identifier les principaux acteurs concernés par le contrat, préciser leur statut et leur rôle.**

Les acteurs associent collectivités, usagers, administrations et partenaires financiers, avec des statuts et responsabilités complémentaires :

- **EPTB Saône-Doubs**, syndicat mixte : impulse et coordonne le contrat.
- **Comité de rivière**, instance créée par arrêté préfectoral : suit la démarche. Il réunit 33 membres, dont 12 représentants des collectivités, 10 usagers et 11 membres des administrations et établissements publics.
- **Communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux**, collectivités et structures publiques : assurent la maîtrise d'ouvrage des actions.
- **État, Agence de l'eau, Région et Département** : apportent cadre, expertise et financements. Les usagers, dont la chambre d'agriculture, participent à la concertation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'EPTB coordonne ; les collectivités portent les actions ; le comité de rivière assure la concertation et le suivi, avec les usagers, l'État et les financeurs.

**Question 4. Présenter et expliquer les principales étapes de la démarche de gestion concertée mise en œuvre.**

1. **Repérer les problèmes :** les investigations préalables révèlent la dégradation de l'Orain et l'urgence d'agir.
2. **Organiser la concertation :** le comité de rivière est constitué par arrêté préfectoral le 11 octobre 2007 et se réunit pour la première fois en janvier 2008. Un comité de pilotage restreint suit le dossier.
3. **Construire le programme :** trois commissions étudient les milieux et les inondations, la qualité de l'eau, puis l'organisation et la communication. Elles se réunissent huit fois entre 2008 et 2010 ; le comité suit l'élaboration du dossier définitif en 2009.
4. **Contractualiser et suivre :** le contrat est signé le 27 septembre 2011 pour cinq ans, puis ses actions sont mises en œuvre et suivies.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La démarche suit le fil : diagnostic, concertation, élaboration du programme, signature, mise en œuvre et suivi.

## 2. Conception d’une fiche action pour la restauration des milieux aquatiques

Le programme du contrat comprend un volet de restauration et d’entretien des milieux aquatiques, organisé autour de la reconquête du lit majeur et de la gestion du lit mineur. À partir des constats sur l’état du bassin et des documents sur le programme et son financement, il faut élaborer une fiche action synthétique avec ses objectifs et ses indicateurs d’évaluation.

**Question Consigne. Concevoir une fiche action synthétique consacrée à la restauration des milieux aquatiques. Présenter les problèmes identifiés, les objectifs et pistes d’actions, les pistes de financement du projet ainsi que les indicateurs pour son évaluation.**

| Rubrique | Fiche action B1 : restauration et entretien des milieux aquatiques |
|---|---|
| Problèmes identifiés | Plus de 71 % du linéaire présente un habitat de qualité passable à très mauvaise ; seulement 0,2 % est conforme et 28 % est de qualité moyenne. Le lit est enfoncé, la ripisylve déconnectée et 47 seuils entravent la continuité piscicole. |
| Objectifs et actions | Reconquérir le lit majeur et gérer le lit mineur : restaurer la ripisylve, aménager les seuils et créer des ouvrages de franchissement piscicole. Adapter les interventions aux secteurs Natura 2000 concernés. |
| Financements | Enveloppe B1 annoncée : 2 792 577 € HT. Mobiliser l’Agence de l’eau, le Conseil général du Jura et le Conseil régional de Franche-Comté, avec une participation des maîtres d’ouvrage. |
| Indicateurs d’évaluation | Linéaire restauré, longueur de ripisylve restaurée, nombre de seuils aménagés, continuité piscicole rétablie, évolution de la qualité physique des habitats et des peuplements piscicoles. |

Établir un état initial, puis mesurer les indicateurs sur les tronçons concernés après les travaux. Comparer les résultats dans le temps permet d’évaluer la réalisation des actions et leurs effets écologiques. Le suivi peut inclure la température de l’eau, notamment au droit des seuils, ainsi que l’évolution des habitats et des espèces. Les interventions doivent rester compatibles avec les enjeux de conservation des sites Natura 2000 présents sur le bassin.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Restaurer les lits majeur et mineur, la ripisylve et la continuité piscicole ; financer l’action par des partenaires publics et les maîtres d’ouvrage, puis en suivre les effets sur les habitats et les espèces.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2016)

**Bilan de l'épreuve :** L'épreuve E5 PROJET du BTSA Gestion et protection de la nature, session de remplacement 2016, porte sur le contrat de rivière de l'Orain, code 2016-BTS143-RPL-ME-RE. D'une durée de 210 minutes, sans coefficient imprimé, elle évalue l'analyse territoriale et environnementale, la compréhension de la concertation et la conception d'une fiche action de restauration intégrant objectifs, financements et indicateurs.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le bassin versant de l'Orain couvre environ 239 km² dans le Jura et concerne 36 communes.
- Le document 4 conclut que plus de 71 % du linéaire est en très mauvais état et que seulement 0,2 % est conforme à la qualité attendue.
- Le volet B1 concerne la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, avec la reconquête du lit majeur et la gestion du lit mineur.
- Une fiche action met en relation les problèmes constatés, les objectifs, les actions, les financements et les indicateurs d'évaluation.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le contexte territorial, les enjeux écologiques et les bases juridiques de la démarche.
- Pour chaque acteur, préciser son statut et son rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi du contrat.
- Relier chaque action proposée à un problème identifié et à un objectif explicite.
- Choisir des indicateurs vérifiables et cohérents avec les objectifs, sans confondre réalisation et résultat.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment choisir des indicateurs pour une action de restauration des milieux aquatiques ?**

Reliez chaque indicateur à un objectif précis et définissez une mesure vérifiable. Vous pouvez suivre, par exemple, le linéaire restauré, la continuité piscicole ou l'évolution de la qualité des habitats.

**Q : Quelle différence faire entre la reconquête du lit majeur et la gestion du lit mineur ?**

La reconquête du lit majeur porte sur l'espace riverain associé aux débordements et aux milieux alluviaux. La gestion du lit mineur concerne le chenal habituel, son fonctionnement, ses obstacles et les interventions de restauration ou d'entretien.

**Q : Comment répartir mon temps entre les deux parties de l'épreuve ?**

L'épreuve dure 210 minutes. La partie 1 vaut 12 points et la partie 2 vaut 8 points : tenez compte de ce partage pour organiser votre temps et réservez une durée suffisante à la rédaction structurée de la fiche action.

**Q : Le sujet fournit-il une grille détaillée de notation ou des normes techniques obligatoires ?**

Le sujet indique le nombre de points attribué à chaque partie et les éléments attendus dans la fiche action. Il ne présente pas de grille détaillée par critère ni de norme technique particulière à appliquer.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2016/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2016 - 1-Sujet.pdf
**Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.